

**Référent Recherche**

Marie FOURNIER
Géomatique et Foncier (CNAM)
marie.fournier@lecnam.net

Référent Acteur

Pascal DAGRON
AC3A
contact@ac3a.chambagri.fr

Laboratoires

- EA 4630 Géomatique et Foncier, CNAM
- UMR 6590 ESO, Le Mans Université
 - UR LARESS, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers
- UMR 1302 SMART-LERECCO, INRAE-Rennes

Partenaires

- AC3A, Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique

Politiques publiques d'environnement
Systèmes agricoles
Fonds de vallée
Foncier

- Sur le bassin de la Maine, le principal défi des fonds de vallée reste le maintien des espaces de prairies valorisés par l'élevage pour leurs multiples fonctionnalités.
- Ces derniers font l'objet de politiques publiques d'environnement variées dont les modalités de définition et de mise en œuvre ont été analysées dans une approche quantitative et spatialisée mais aussi dans une approche qualitative par entretiens.
- Nos résultats montrent que le dispositif formé par l'ensemble des instruments d'action publique contribue au maintien de ces systèmes agricoles, même si des défis demeurent.

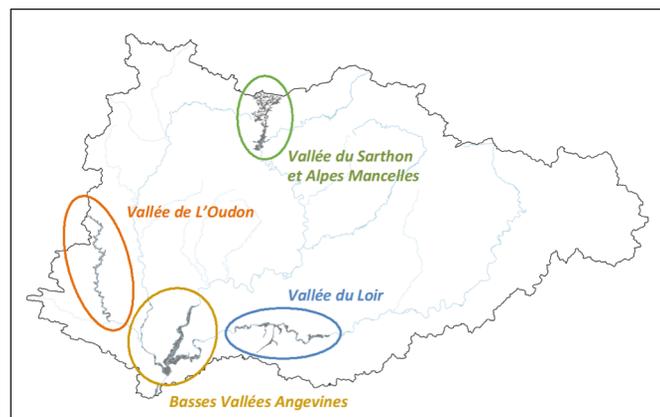
Problématique

Le projet FARMaine avait pour ambition d'éclairer les modalités de mise en œuvre des politiques publiques d'environnement (PPE) et leurs conséquences sur les pratiques et le foncier agricoles dans les espaces de fonds de vallée. En investiguant plusieurs territoires de fonds de vallée dans l'Ouest de la France (bassin versant de la Maine et Ille-et-Vilaine), 3 questions principales ont été formalisées :

- Quelles **implications socio-spatiales et économiques** des PPE sur **les pratiques et le foncier agricoles** ?
- Voit-on l'émergence de **nouveaux modes de régulation des usages** sur le foncier dans le cadre de leur mise en œuvre ?
- Peut-on identifier l'**émergence de nouveaux systèmes agricoles** répondant aux enjeux environnementaux dans les fonds de vallée ?

Figure n° 1. Les sites d'étude FARMaine sur le bassin de la Maine

(Auteur : A. Debray, 2017)

**Contribution à la transition des territoires ruraux et périurbains**

Le projet FARMaine a montré comment les dispositifs d'action publique environnementale contribuent aujourd'hui au maintien des systèmes agricoles mais modifient la régulation des usages du sol dans les fonds de vallée. Fort de ce constat, il invite à réfléchir aux modalités d'association des différentes parties prenantes, en particulier des agriculteurs, dans la construction de ces politiques procédurales.

Les résultats FARMaine ont constitué une base pour la mise en place d'ateliers locaux de prospective portant sur le devenir des fonds de vallée. Mobilisant la méthodologie AVEC®, ils ont été animés par des agents des Chambres d'Agriculture et portés par des acteurs institutionnels locaux porteurs de PPE. Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a mobilisé cette démarche pour évaluer les actions menées ces dernières années et envisager de nouvelles perspectives. Sur le secteur du Sarthon, le PNR Normandie-Maine a pu intégrer l'atelier dans le processus de révision de sa charte. Enfin, sur le secteur de Chêze-Canut (« Eaux du Bassin Rennais »), les élus locaux ont utilisé la démarche pour définir les modalités d'accompagnement des exploitants locaux dans les transitions agricoles.

Démarche

a. Une recherche en sciences humaines et sociales, mêlant approches quantitatives à l'échelle du bassin versant et analyse qualitative sur les sites d'études

A partir de données statistiques et cartographiques variées, un premier panorama des dynamiques agricoles et des PPE sur le bassin de la Maine a été réalisé. En complément, une démarche dite « de terrain » a été menée à l'échelle des sites d'étude. S'appuyant sur une analyse de la littérature scientifique, des publications institutionnelles, ainsi qu'un corpus d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs publics locaux et du monde agricole, elle a permis de décrypter les effets des PPE sur le foncier et les pratiques agricoles dans ces secteurs.

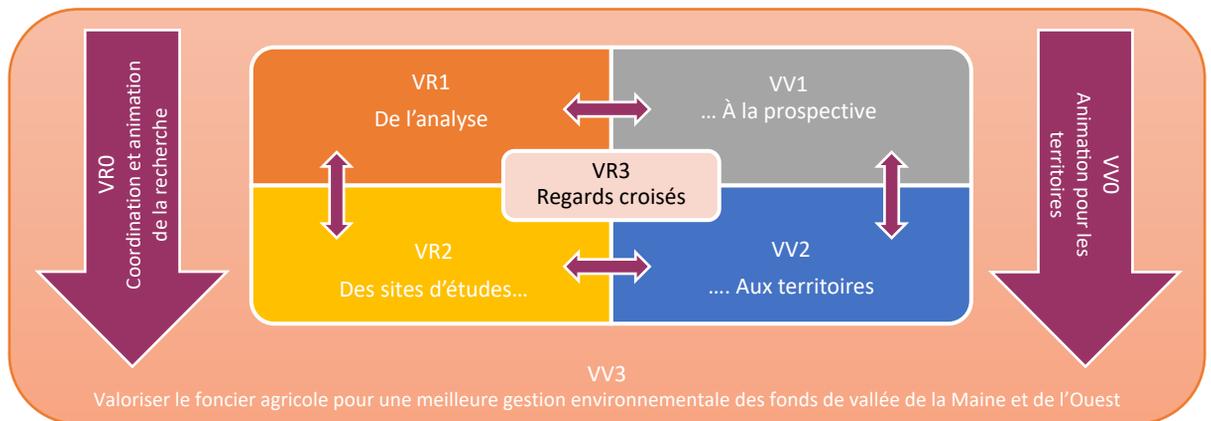


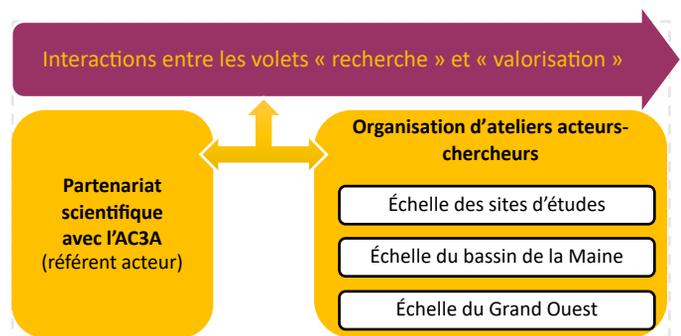
Figure n° 2. Schéma d'organisation du projet FARMaine
[Auteur : M. Bonnefond, 2016]

b. Des résultats mobilisés auprès des acteurs institutionnels, gestionnaires et usagers des espaces de fonds de vallées

Les résultats ont été valorisés par le biais de 2 actions principales :

- les ateliers locaux de prospective AVEC® pour faire remonter des territoires les problématiques rencontrées par les acteurs et formaliser une réflexion collective sur le devenir des fonds de vallée ;
- le WebSIG « FARMSig » dédié à l'analyse et à la visualisation de l'évolution des espaces agricoles en lien avec les PPE (disponible sur le site internet www.farmaine.fr)

Figure n° 3. Modes d'implication des partenaires chercheurs et acteurs dans FARMaine
[Auteur : M. Bonnefond, 2016]



Les terrains d'étude

Quatre études de cas ont été menées sur le bassin versant de la Maine. La vallée du Loir, le bassin de l'Oudon et les Basses Vallées Angevines (BVA) correspondent à des secteurs de vallée large, où les prairies permanentes sont menacées par l'extension des cultures et le développement des boisements. L'influence de l'agglomération d'Angers est forte sur les BVA. La vallée du Sarthon et les Alpes Mancelles se démarquent ; à l'amont du bassin de la Sarthe, c'est un secteur de vallées étroites aux fortes pentes. Les prairies permanentes dominent largement.

Un cinquième site a été analysé dans la collectivité « Eaux du Bassin Rennais » (Ille-et-Vilaine) afin de mettre en perspective les éléments observés sur le secteur d'étude principal.

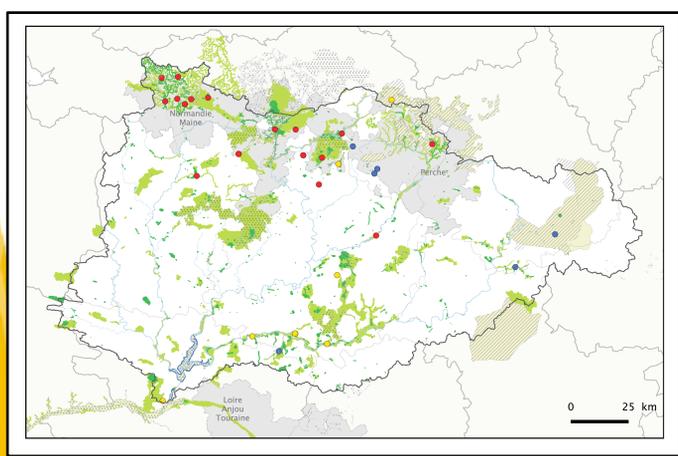
Résultat 1 : Le parcellaire agricole des espaces de fonds de vallée investi par les PPE

Un parcellaire agricole qui se réduit dans les fonds de vallée

A l'échelle du bassin versant de la Maine, les analyses réalisées révèlent un rétrécissement de l'espace agricole dans les fonds de vallée, avec un repli qui s'accroît sur la période 2000-2012 (-14 452 ha, soit -0,8%). Cette diminution concerne surtout les prairies, quand les terres arables ont progressé sur la même période (+8476 hectares). Les mutations profitent à un type de paysage spécifique, les « systèmes culturaux et parcellaires complexes » caractérisés par une juxtaposition de cultures annuelles diverses, de prairies et/ou de cultures permanentes.

Des fonds de vallée toujours plus investis par les porteurs de l'action publique environnementale

Ces fonds de vallée font pourtant l'objet de PPE nombreuses, dont la première priorité constitue le plus souvent justement la préservation des prairies permanentes pour leurs multiples fonctionnalités. Les études de cas FARMaine montrent la superposition des zonages et une forte patrimonialisation des fonds de vallée. Au-delà des problématiques traditionnellement traitées dans ces secteurs, telles que la gestion quantitative et qualitative de l'eau, s'affirment et se renouvellent dans leur appréhension les politiques de protection de la biodiversité, de restauration des milieux aquatiques et de gestion du risque d'inondation avec l'affirmation de nouvelles logiques de solidarité amont-aval.



- Zonages de protection réglementaire**
 - Arrêté préfectoral de protection de biotope
 - Réserve naturelle régionale
- Sites du réseau Natura 2000**
 - Site d'intérêt communautaire
 - Zone de protection spéciale
- Zonages d'inventaire**
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2
 - ZICO
- Autres sites protégés**
 - Site du Conservatoire d'espaces naturels
 - Zone humide Ramsar
- Autres zonages**
 - Parc naturel régional

Source : MNHN-INPN, 2016.

Figure n° 4. Zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel sur le bassin de la Maine
[Auteur : A. Debray, 2017]

Résultat 2 : Des dispositifs d'action publique environnementale renouvelés et négociés

Vers la recherche de synergies dans les instruments mobilisés

Pour les porteurs des PPE, une multitude d'instruments complémentaires ont progressivement émergé ces dernières décennies. Au-delà des instruments incitatifs de la politique agro-environnementale (tels que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)), les porteurs des PPE mobilisent des instruments infrastructurels, avec des dynamiques d'achat de parcellaire et une ambition d'encourager des pratiques vertueuses. L'acquisition foncière constitue une ressource importante pour favoriser la gestion de ces territoires (Fournier, Bonnefond, 2019). Sur ce parcellaire maîtrisé, les instruments conventionnels *ad hoc* se multiplient tels que les Baux Ruraux à clauses environnementales (Debray, 2019a) pour concilier le maintien de l'activité agricole avec les impératifs environnementaux. Des instruments réglementaires nouveaux sont mobilisés, comme la servitude de sur-inondation pour concilier gestion du risque et maintien de pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Oudon. Ces instruments n'atteignent cependant leurs objectifs qu'en étant accompagnés d'instruments persuasifs, sur la longue durée, à l'image des campagnes d'information menées sur le bassin de l'Oudon pour sensibiliser à la question des polluants (Debray, 2019b).

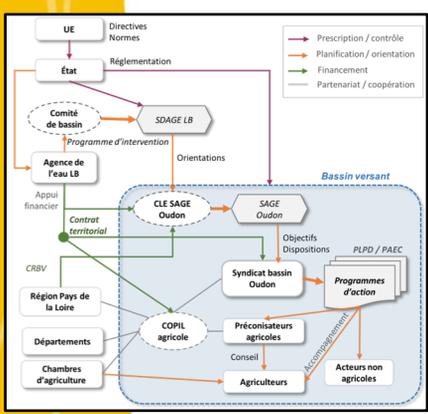


Figure n° 5. Système d'acteurs impliqué dans la gestion de la ressource en eau dans le bassin de l'Oudon
[Auteur : A. Debray, 2019b]

Des espaces de concertation nécessaires

Dans les secteurs à enjeux forts, les études de cas FARMaine font transparaître le rôle essentiel du secteur agricole dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs définis par les porteurs des PPE. Au sein des dispositifs d'action établis, les exploitants agricoles disposent de ressources non négligeables pour faire valoir leurs positions dans les négociations (Debray et al., 2019) et, de fait, s'imposent comme des acteurs clés.

Résultat 3 : MAEC, des instruments fortement questionnés

Tous les « Focus territoriaux » FARMaine soulignent les difficultés actuelles de mise en œuvre de la politique agro-environnementale. Sur les Basses Vallées Angevines, l'engouement s'estompe au fil des programmations (Debray, 2019a). Sur l'Oudon (Debray, 2019b), les MAEC peinent à se déployer. Le taux d'engagement des exploitations et des surfaces reste faible et décroît rapidement au fil des ans.

Sur la vallée du Sarthon (Thareau et al., 2020), les MAEC sont l'outil phare des PPE pour les agriculteurs. Pour autant, celui-ci est aujourd'hui largement remis en cause et moins d'un quart des enquêtés souhaite renouveler son engagement à l'avenir. Pour la moitié des exploitants questionnés, les MAEC ont été saisis comme une opportunité pour soutenir économiquement les exploitations, sans modifier les pratiques, phénomène que l'on retrouve également sur le secteur de la vallée du Loir sarthoise (Enfrein et al., 2020).

Sur la plupart des sites étudiés, des critiques apparaissent : retards de paiements, complexité des instruments, multiplication des interlocuteurs et superposition de mesures. Ces instruments sont vécus comme un processus d'imposition de règles exogènes, qui négligent les savoirs des agriculteurs du territoire, alors même que dans leur majorité, ces derniers considèrent que la valeur écologique des fonds de vallée est issue des formes historiques d'entretien par les éleveurs.



Figure n° 6. Pacage sur l'île St Aubin
(Auteur : M. Bonnefond, 2020)

Conclusions

Le projet FARMaine a permis de décrypter les effets des PPE et leur capacité à participer à la préservation des systèmes agricoles et des paysages spécifiques des fonds de vallée, certes contraignants mais remplissant de multiples fonctionnalités.

Ces résultats ont été mobilisés dans les ateliers locaux de prospective AVEC® afin de dessiner des « paysages d'avenir » pour ces espaces spécifiques, s'appuyant sur le point de vue des acteurs institutionnels locaux, issus du monde agricole ou non, et des usagers de ces espaces à enjeux forts.

Pour aller plus loin...

- Debray, Adèle. 2019a. *FARMaine. Basses Vallées Angevines*. Projet PSDR4GO, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Série Les Focus PSDR4.
- Debray, Adèle. 2019b. *FARMaine. Bassin de l'Oudon*. Projet PSDR4GO, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Série Les Focus PSDR4.
- Debray, Adèle et al. 2019. *Quels outils pour concilier au mieux agriculture et gestion du risque d'inondation ? Mise en œuvre et effets de la servitude de sur-inondation sur les pratiques agricoles dans les fonds de vallée*. 13ème journées de la recherche en sciences sociales (JRSS), 12-13 décembre 2019. Bordeaux : France.
- Enfrein, Elise et al. 2020. *FARMaine. Vallée du Loir sarthoise*. Projet PSDR4GO, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Série Les Focus PSDR4.
- Fournier, Marie. Mathieu, Bonnefond. 2019. *Les zones d'expansion de crues dans le projet urbain : comment gouverner la multifonctionnalité de ces zones humides aux franges des villes ? Le cas de l'île Saint-Aubin (Angers)*, Revue du Sud-Ouest Européen, numéro 47, pp. 57-67 <https://doi.org/10.4000/soe.5265>
- Pech, Michel et al. 2020. *FARMaine. Drains du Coglais*. Projet PSDR4GO, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Série Les Focus PSDR4.
- Thareau, Bertille et al., 2020. *FARMaine. Agriculteurs et politiques publiques d'environnement : usages, pratiques et représentations (étude de cas : Sarthon et Alpes Mancelles)*. Projet PSDR4GO, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Série Les Focus PSDR4.

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :
www.psd.fr
www.psdrgo.org

Pour citer ce document :
FOURNIER, Marie *et al.* (2020). *Foncier, aménagement et régulations dans le bassin de la Maine*, Projet PSDR FARMaine, Grand Ouest, Série Les 4 pages PSDR4

Contacts :
PSDR Grand Ouest :
Catherine VASSY (INRAE)
catherine.vassy@inrae.fr
Direction Nationale PSDR :
André TORRE (INRAE)
torre@agroparistech.fr
Animation Nationale PSDR :
Frédéric WALLET (INRAE)
frederic.wallet@agroparistech.fr